



## Résultat intermédiaire définitif

### Offre publique d'acquisition

de

### SCOR SE, Puteaux, France

portant sur toutes les

### actions nominatives de Converium Holding SA, Zurich d'une valeur nominale de CHF 5 chacune

détenues par le public

#### 1. Offre public d'acquisition

Suite à l'annonce préalable du 26 février 2007, SCOR SE, Puteaux, France (**SCOR**), a publié le 5 avril 2007 une offre publique d'acquisition (**OPA**) portant sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune (**Actions Converium**) de Converium Holding SA, Zurich (précédemment Zoug) (**Converium**), détenues par le public. L'OPA a fait l'objet d'un amendement en date du 12 juin 2007.

#### 2. Résultat intermédiaire définitif à l'issue de la durée de l'OPA

Au 9 juillet 2007 à 16 h 00 HEC, soit à l'issue de la durée de l'OPA, 77'937'316 Actions Converium ont été présentées à l'acceptation de l'OPA. Ceci correspond à 53.13 % de toutes les Actions Converium émises, soit 73.27 % des 106'369'112 Actions Converium faisant l'objet de l'OPA (c.-à-d. y compris les Actions Converium qui pourraient être émises sur la base du capital-actions autorisé et conditionnel, mais sans tenir compte des Actions Converium déjà détenues par le groupe SCOR).

En tenant compte des 48'320'350 Actions Converium déjà détenues par le groupe SCOR à l'issue de la durée de l'OPA, la participation du groupe SCOR s'élèverait ainsi à un total de 86.07 % de toutes les Actions Converium émises à la fin de la durée de l'OPA.

#### 3. Conditions remplies

A l'échéance de la durée de l'OPA, les conditions B.9. a, b, e et g de l'OPA sont remplies.

Sous réserve des conditions résolutoires ci-dessous, SCOR déclare l'OPA comme ayant aboutie.

Les conditions B.9. c, d, f et h de l'OPA demeurent en vigueur et déploient tous leurs effets en tant que conditions résolutoires au sens de l'article 13(4) OOPA comme décrit de façon plus détaillée dans la section B.9. du prospectus de l'OPA.

#### 4. Délai supplémentaire d'acceptation, restrictions d'offre et exécution de l'OPA

Les actionnaires Converium peuvent encore accepter l'OPA aux mêmes conditions pendant le délai supplémentaire d'acceptation de dix jours de bourse. Le délai supplémentaire d'acceptation courra du 13 juillet au 26 juillet 2007, 16 h 00 HEC.

Les actionnaires qui conservent leurs Actions Converium en dépôt ouvert auprès d'une banque en Suisse et qui n'ont pas encore accepté l'OPA seront informés du délai supplémentaire d'acceptation par leur banque dépositaire et sont priés de suivre les instructions de leur banque dépositaire.

Les restrictions d'offre telles que décrites dans le prospectus de l'OPA demeurent en vigueur.

L'exécution de l'OPA est prévue pour le 8 août 2007, sous réserve que l'exécution ne soit pas différée à cause de conditions résolutoires.

#### 5. Annulation et décotation

Conformément aux termes du prospectus de l'OPA, SCOR se réserve notamment le droit de décoter les Actions Converium de la SWX Swiss Exchange et de demander l'annulation des Actions Converium non présentées ou d'indemniser leurs titulaires dans les limites des possibilités légales. SCOR a demandé la cotation secondaire des actions SCOR à la SWX Swiss Exchange à partir de la date de l'exécution de l'OPA.

13 juillet 2007

#### Conseillers financiers:



#### Banque mandatée:

